



AVOCATS EUROPÉENS DEMOCRATES  
ABOKATU DEMOKRATA EUROPARRAK  
AVRUPALI DEMOKRAT AVUKATLAR  
EUROPÄISCHE DEMOKRATISCHE RECHTSANWÄLTE  
ADVOCATS EUROPEUS DEMOCRATES  
ABOGADOS EUROPEOS DEMÓCRATAS  
ΕΥΡΩΠΑΙΟΙ ΔΗΜΟΚΡΑΤΕΣ ΔΙΚΗΓΟΡΟΙ  
AVVOCATI EUROPEI DEMOCRATICI  
EUROPESE DEMOKRATISCHE ADVOCATEN  
EUROPEAN DEMOCRATIC LAWYERS



Paris le 2 mai 2019

## Quand manifester n'est plus un droit mais un risque

Les manifestations des travailleuses et des travailleurs ce 1er mai ont à nouveau fait l'objet de violences d'Etat contre les manifestantes et les manifestants, notamment en France, en Italie: interdictions de manifestation au dernier moment, arrestations sans motif, utilisation de la violence par les forces de l'ordre, sous prétexte de sécurité publique, contre tout manifestant sans distinction de comportement ni de nécessité absolue de protéger les biens ou les personnes...

Ainsi, de nombreux manifestants ont été blessés hier, dont l'avocat au Barreau de Turin, Gianluca Vitale, membre du bureau de notre association et à qui nous apportons tout notre soutien fraternel.

Les violences du 1er mai viennent confirmer une tendance de ces dernières années dans les pays européens : il devient dangereux de manifester pacifiquement sans risquer de se faire gazer, frapper par les forces de police, nasser et empêcher de circuler librement, voire même arrêter par mesure préventive et sans raison légale.

Sous des prétextes sécuritaires, le droit de manifester se réduit jour après jour et la violence sert finalement aux Etats à faire taire toute opposition trop bruyante.

L'association des avocats européens démocrates rappelle pour sa part qu'elle défendra sans relâche les libertés d'expression collective ou individuelle, libertés fondamentales et nécessaires à toute société démocratique. Les avocates et les avocats de nos associations resteront toujours mobilisés pour défendre ces droits et les victimes de répression, quelles que soient les intimidations des Etats contre l'exercice de la défense.

**AED : Fondée en 1987, l'association Avocats Européens Démocrates (AED) est une confédération de syndicats et d'organisations d'avocats ayant un même idéal démocratique, moderne et humain en Europe. Le Syndicat des Avocats de France est membre fondateur de l'AED.**

**L'AED entend défendre les droits des citoyens en préservant l'indépendance des avocats à l'égard de tout pouvoir, qu'il soit politique, social, économique ou ordinal.**

**En tant qu'organisation professionnelle, elle s'est donnée pour objet, sur le plan international, de faire respecter les droits de la défense et notamment de préserver l'intégrité physique**

ainsi que les libertés politiques et économiques des avocats.

L'association œuvre également pour que tous les justiciables aient accès aux recours juridictionnels nationaux et internationaux et particulièrement les personnes qui se trouvent dans les situations les plus précaires et dont les droits élémentaires ne sont pas ou peu reconnus.

[www.aeud.org](http://www.aeud.org)

<https://www.facebook.com/aed.edl1987/>

Contact presse :

Florian BORG 06.08.57.82.04